

Paris le 06 février 2007

DOCUMENT DE TRAVAIL

RAPPORT :

MISSION TECHNIQUE DU RCDP DANS LES TERRITOIRES PALESTINIENS
OCCUPÉS DU 13 AU 20 JANVIER 2007

Madame, Monsieur,
Cher(e) collègue ;

Je vous prie de trouver ci joint le rapport de mission réalisé par le RCDP suite au déplacement effectué, il y a quelques jours. Je tiens à remercier Bertrand GALLET, Simoné GIOVETTI et Yasser ABED pour le travail remarquable qu'ils ont réalisé.

La qualité de ce rapport et les renseignements très précis qu'il contient mettent en lumière de façon exemplaire, la situation dramatique dans laquelle se trouvent les collectivités locales et nos collègues palestiniens.

Plus que jamais notre présence et notre action sont nécessaires.

Claude NICOLET
Conseiller Communautaire
Communauté Urbaine de Dunkerque
Président du RCDP

I/ Rappel de l'initiative du Fonds de solidarité pour les villes palestiniennes du RCDP

II/ Les objectifs et le Programme de la Mission technique du RCDP

III/ Quelques éléments de contexte dans les Territoires Palestiniens

- Le mur de séparation
- Les colonies
- Les Checkpoints
- La situation humanitaire dans la Bande de Gaza et en Cisjordanie
- Les mécanismes de l'Union Européenne

IV/ Les Rencontres effectuées dans le cadre de la mission

V/ La crise humanitaire et l'enjeu d'un soutien aux villages palestiniens

VI/ Les annexes :

- La liste des villes et villages
- Liste provisoire des collectivités territoriales françaises intéressées par le fonds de solidarité et qui se sont manifestées à ce jour
- Note générale sur le mur de séparation

I Rappel de l'initiative du Fonds de solidarité pour les villes palestiniennes du RCDP

Face à la situation critique des collectivités locales palestiniennes, le Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine et Cités-Unies-France ont lancé un appel à solidarité auprès des collectivités locales françaises.

Les sommes récoltées devront permettre de soutenir les services de base des municipalités. Le représentant du RCDP sur place a pu identifier, lors d'une première mission d'évaluation effectuée en août 2006, les besoins prioritaires des municipalités palestiniennes dans les domaines suivants:

- **Traitement des déchets :**
- **Gestion de l'eau et assainissement:**
- **Maintenance des réseaux électriques :**
- **Aide alimentaire**
- **Aide en fournitures scolaires :**

Une mission technique du RCDP a été organisée avec pour objectif d'identifier les villes et villages candidats pour le fonds.

Le Comité de pilotage une fois constitué décidera de l'affectation du Fonds. La somme récoltée ne sera en aucun cas versée directement aux collectivités locales palestiniennes, mais mise à disposition de l'antenne du RCDP à Ramallah. Cette antenne devra s'assurer de la bonne affectation et de la bonne utilisation des fonds. Les fournisseurs des collectivités locales palestiniennes qui seront retenus dans le cadre du projet recevront le montant décidé sous présentation des factures.

II Les objectifs et le Programme de la Mission technique du RCDP

Programme de la Mission du Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine et de Cités-Unies-France Du 13 au 20 janvier 2007 en Palestine

JOURS	MATIN	APRÈS-MIDI	SOIR
Samedi 13/01/2007	PARIS 10h30: Départ Paris CDG (T2F)	TEL-AVIV 16h30 : Arrivée Tel- Aviv Ben Gourion (T3)	JERUSALEM 18h00 arrivée à l'hôtel Meridien hôtel
Dimanche 14/01/2007	RAMALLAH 9h30 : rencontre avec le gouverneur de Ramallah Dr Sa'id Abu Ali 11h30 Monsieur Hani Alkayed (directeur des projets du ministère des collectivités locales)	RAMALLAH 15H30 : réunion avec l'APLA Issam Akel , directeur général de l'APLA Hamed Rabi , vice directeur de l'APLA	JERUSALEM Nuit à l'hôtel Meridien hôtel

Lundi 15/01/2007	JÉRUSALEM 9h00 : rencontre avec Monsieur Jean-Paul GHONEIM , conseiller de coopération et d'action culturelle et Madame Jacqueline LASCAUX , attachée de Coopération sociale et humanitaire 13h00 : déjeuner avec Monsieur Alexis Le court Grand-Maison	RAMALLAH 15h30 : rencontre avec Yasser Abed, RCDP 17h30 : rencontre avec les responsables de l'OCHA (Agence des Nations Unies pour la Coordination humanitaire dans les Territoires Palestiniens)	JÉRUSALEM Nuit à l'hôtel Meridien hôtel
Mardi 16/01/2007	JÉRUSALEM 8h00 :départ pour Naplouse 10h30 : rencontre avec Monsieur Adly R. Yaishle , maire de Naplouse	NAPLOUSE 12H30 : rencontre avec les représentants du gouverneur M Kamal Al SHEIKH 15h00 : rencontre avec les responsables de l'OCHA à Naplouse	JÉRUSALEM Nuit à l'hôtel Meridien hôtel
Mercredi 17/01/2007	JÉRUSALEM 10h00 : rencontre avec le maire de Toulkharem M Mahmoud Aljallad	QALQILYA 13H30 : rencontre avec le maire M Wajih Qawwas 15H30: rencontre avec le gouverneur de Qalqilya M Rabih Khundaqji	JÉRUSALEM 18h30 : rencontre avec le Consul général, Monsieur Alain REMY Nuit à l'hôtel Meridien hôtel
Jeudi 18/01/2007	JÉRUSALEM 11h30 : rencontre avec le maire d'Hébron M Abdelnabi Alnathchi 12h30 : rencontre avec les responsables de l'Association d'échange culturel Hébron-France	HEBRON 14h00 : rencontre avec les responsables de l'OCHA à Hébron	JÉRUSALEM Nuit à l'hôtel Meridien hôtel

Vendredi 19/01/2007	JÉRUSALEM 9h30 : départ pour Ramallah 11h30 : rencontre avec Monsieur Abdallahman NASER , maire de Saffa	RAMALLAH Réunion de travail avec Yasser Abed	JÉRUSALEM Nuit à l'hôtel Meridien hôtel
Samedi 20/01/2007	Départ pour l'aéroport de Tel-Aviv	17h10 Vol pour Paris	

Objectifs de la Mission :

I/ Les activités liées au Fonds de solidarité et d'aide humanitaire pour les villes palestiniennes:

- Rencontre avec l'APLA pour l'établissement d'un partenariat en prévision du lancement des activités
- Rencontre avec les élus et gouverneurs palestiniens
- Recensement des villes et villages et proposition d'une liste
- Renseignements sur la situation dans les camps de réfugiés palestiniens
- Évaluation de l'urgence et actualisation des domaines d'intervention

2/ Préparation des Assises de la coopération franco-palestinienne:

- Rencontre avec les maires palestiniens
- Rencontre avec le Consulat général de France

3/ Préparation d'une nouvelle convention entre RCDP- APLA

III Quelques éléments de contexte dans les Territoires Palestiniens :

Le Mur de séparation

Le Mur construit actuellement dans les Territoires palestiniens est maintenant décrit par le gouvernement israélien comme une mesure politique destinée à annexer 10% des terres palestiniennes situées entre la Ligne Verte et les zones où vivent environ 76% des colons israéliens.

Il existe 21 "enclaves de clôture" dans lesquelles les palestiniens se trouvent cloisonnés entre la Ligne Verte et la barrière de séparation, coupés du reste des habitants de la Cisjordanie. Cet enclavement a des conséquences dans la vie quotidienne de ces habitants dans leurs déplacements, dans l'accès à des services de proximité, dans l'accès aux soins (pour accéder aux hôpitaux et centres de santé, les habitants des enclaves doivent franchir les barrières sous contrôle israélien).

En dépit de la décision de la Cour Suprême de Justice israélienne sur le tracé du mur, l'itinéraire de la barrière s'étale bien au-delà de la Ligne Verte, permettant non seulement l'expansion des colonies mais aussi l'annexion de fait de territoires palestiniens.

Une fois le Mur achevé, 60.500 Palestiniens de Cisjordanie vivant dans 42 villes et villages seront enfermés dans la zone située entre le Mur et la Ligne Verte.¹. Actuellement environ 250.000 Palestiniens ont été coupés du reste de la Cisjordanie par la barrière de Séparation.

Les colonies

Les colonies continuent de s'agrandir, en violation de la Quatrième Convention de Genève. La population des colonies en Cisjordanie s'élève à plus de 440.000 colons.

Les Check-points

Le nombre de check-points a augmenté, de 376 en août 2005 ils sont passés à plus de 500. Le déplacement pour les palestiniens entre les différentes régions de Cisjordanie fait l'objet d'autorisations au préalable remises par les autorités israéliennes.

L'accès aux villes de Naplouse et de Jénine est rendu difficile de part la présence de nombreux checkpoints, les cloisonnant chaque jour davantage.

La situation humanitaire dans la Bande de Gaza et en Cisjordanie

La situation humanitaire en Cisjordanie et Gaza est très critique.

Au moins 4 Palestiniens sur 10 vivent sous le seuil de pauvreté officiel qui est de 2,10 dollars américains par jour et le taux de chômage atteint en moyenne 40%. À cela il faut ajouter le non-paiement des salaires pour les fonctionnaires et agents du secteur public (le secteur public représente 23% de l'ensemble des emplois dans les Territoires Palestiniens).

Les mécanismes de l'Union Européenne

Les mécanismes provisoires de l'Union européenne conçus pour soutenir les secteurs de la santé et de l'éducation, ont commencé à être mis en œuvre, cependant les fonds de l'Union Européenne ne transitent plus par l'Autorité Palestinienne mais directement via le Président de l'Autorité Palestinienne ainsi que les gouverneurs de districts.

Si ce choix apporte une réponse à la crise actuelle, il ne doit pas toutefois alimenter le contentieux politique entre les différentes factions palestiniennes, et en particulier entre le Fatah et le Hamas. Des affrontements ont eu lieu ces dernières semaines faisant apparaître le risque d'une guerre civile.

IV/ Compte-rendu des rencontres

Rencontres avec les acteurs palestiniens : les maires, les gouverneurs, l'APLA, le ministère des collectivités locales

M. Sa'id Abu Ali, gouverneur de Ramallah

Le soutien que les collectivités locales françaises ont décidé d'apporter à la Palestine et au peuple palestinien est primordial car la Palestine traverse malgré elle une crise politique et humanitaire majeure.

¹ Voir en Annexe note générale sur le Mur.

L'initiative lancée par le RCDP et Cités Unies France démontre une volonté politique forte des collectivités locales françaises. Les subventions des villes au Fonds de solidarité ont fait l'objet d'un vote au sein des conseils municipaux ce qui témoigne qu'un débat politique a eu lieu et une décision politique a été prise. L'argent qui a été collecté jusqu'à présent, même s'il n'est pas à la hauteur des besoins, est destiné à apporter un soutien aux administrations palestiniennes des villes et villages.

Les gouverneurs en Palestine représentent le président de l'Autorité Palestinienne dont ils sont directement rattachés. Plus de 65 villes et villages composent le gouvernorat de Ramallah.

Une réunion de travail par mois est organisée entre le gouverneur et les villes et villages. Le rôle du gouverneur est d'assurer la bonne coordination entre les villes et villages du gouvernorat et d'assurer la sécurité et la justice sur le territoire. Depuis le blocus imposé par la Communauté internationale vis-à-vis de l'Autorité Palestinienne les gouverneurs se voient investis de nouvelles tâches : rassembler les collectivités locales, recenser leurs besoins et attentes ainsi qu'assurer la réalisation des projets.

Différents plans de développement sont actuellement à l'étude par le gouvernorat de Ramallah en coordination avec plusieurs bailleurs de fonds internationaux.

Le siège qui a été imposé aux Palestiniens a un impact catastrophique sur l'économie palestinienne. Des financements importants ont été récemment alloués aux collectivités locales palestiniennes par les gouverneurs via le Président de l'Autorité palestinienne.

Le problème le plus préoccupant aujourd'hui est l'augmentation croissante de populations, qui pour des raisons de pauvreté et de chômage, quittent leurs villages pour s'installer dans les centres urbains comme Ramallah. Les villes n'ont pas la capacité d'accueillir dans de bonnes conditions ces nouveaux venus et on voit apparaître une catégorie de nouveaux pauvres dans les centres urbains.

Le gouvernorat de Ramallah est maintenant à la recherche de financements pour la reconstruction d'infrastructures routières entre Ramallah et Bir-Zeit. Cette route dessert plus de 5 villages et collectivités locales.

Le gouverneur de Ramallah s'est dit intéressé par la démarche du RCDP et du Fonds et s'est dit prêt à soutenir notre initiative.

Rencontre avec Omar Tayseer Hamayel, Député-maire, mairie d'Al-Bireh

La ville d'Al-Bireh compte 55.000 habitants et ne cesse de s'agrandir.

L'adjoint au maire se félicite de notre présence en Palestine. Les images négatives véhiculées par les medias dans le monde, ne traduisent pas la réalité du terrain et le travail réel que les responsables politiques des municipalités font au quotidien. Le soutien de l'Union Européenne et de la France en particulier est fondamental pour aider la Palestine à sortir de cette crise politique car les aspirations du peuple palestinien sont celles d'une paix juste et digne. Le retour au processus de paix demeure une priorité car les souffrances quotidiennes que l'armée israélienne et l'Etat d'Israël imposent aujourd'hui à la population palestinienne ne sont pas acceptables. Les colonies, les check-points et le mur de séparation rendent la vie des palestiniens impossible. L'impossibilité de circuler librement, l'accès à l'eau et aux autres services de bases auxquels tous les hommes ont droit semblent n'être pas valable pour les Palestiniens.

La fidélité des villes françaises est remarquable et source d'espoir.

La ville d'Al-Bireh entretient des relations importantes avec les camps de réfugiés palestiniens qui se trouvent sur son territoire et travaille activement sur trois volets de coopération : la culture, le sport et l'accès aux services. **L'objectif de la municipalité**

est de dépasser les barrières psychologiques entre les camps et la ville pour que les réfugiés palestiniens puissent se sentir aussi comme des citoyens.

Rencontre avec M. Hani Alkayed, directeur de projets au ministère des collectivités locales

La situation des collectivités locales est critique. L'aide que l'Union européenne a décidé de suspendre à l'Autorité Palestinienne, a eu de fortes répercussions sur la structure administrative palestinienne. La fin du « blocus » pourrait dégager des aides importantes pour les villes palestiniennes. L'initiative lancée par Cités Unies France et le Réseau de Coopération décentralisée pour la Palestine représente un espoir et une ouverture très importante.

Les projets financés par l'AFD sont très importants et la France a décidé d'investir beaucoup dans l'aide et le développement de la Palestine. Un aide de 5 millions d'euros a permis dans le passé de soutenir les villes palestiniennes et un projet de 15 millions d'euros pour l'appui au développement des infrastructures est prévu pour le deuxième semestre 2007. Cet argent sera utilisé dans le cadre d'un fond ministériel pluri- acteurs.

Le principal problème aujourd'hui reste que les collectivités locales dépendent directement du gouvernement et pour l'instant tout est bloqué. De plus, l'ensemble des services (électricité, eau...) dépend des compagnies israéliennes. Le Ministère des collectivités locales essaye de soutenir les activités des villes dans les domaines de l'électricité, de l'eau et du ramassage des déchets.

Dans l'ensemble des Territoires Palestiniens la situation la plus critique est dans les villes du Nord de la CisJordanie(Jenine, Naplouse) mais aussi à Hébron ainsi que dans la Bande de Gaza. Beaucoup de palestiniens se rendaient en Israël pour travailler mais depuis l'Intifada leurs déplacements sont limités.

La majorité des fonctionnaires de l'administration publique n'ont pas reçu de salaires depuis plusieurs mois ce que rend la collecte des impôts dans les municipalités difficile.

Quant à la situation des villages les plus isolés ou à proximité du mur est catastrophique car une véritable asphyxie économique et psychologique est exercée par l'armée israélienne et les colons.

Un événement comme les Assises de la coopération franco-palestinienne est très important et pourrait signer un temps fort pour les palestiniens qui sont à la recherche de reconnaissance et de partenariats mais aussi pour l'opinion publique européenne. Le Ministère des collectivités locales souhaite être associé à cet événement important.

Rencontre avec Issam Akel, directeur général de l'APLA (l'Autorité des pouvoirs locaux palestiniens), Ahmad RABI, assistant du directeur.

Cette rencontre a été organisée afin de procéder à une première discussion sur la liste des villages et villes candidats au fonds ainsi que pour déterminer l'implication de l'APLA comme partenaire du RCDP dans le projet. La liste proposée lors de cette réunion a été ensuite partiellement modifiée suite aux rencontres, réunions, visites sur le terrain, effectués lors de la mission. La liste finale proposée par le RCDP, sera soumise à l'attention du Comité de pilotage du Fonds de solidarité (voire doc. Annexe). L'APLA, le Ministère du Gouvernement Local, le Conseil des Services Communs, certains gouverneurs et responsables locaux ainsi que l'Office de Coordination des Affaires

Humanitaires de l'ONU (OCHA) ont également apporté leur concours à l'élaboration de cette liste.

La solidarité des collectivités locales françaises n'aurait pas pu être de cette ampleur si les projets de coopérations et les liens existants n'étaient pas aussi mûrs et solides qu'ils le sont. Cette opération d'aide et de solidarité est et demeure exceptionnelle car l'objectif premier du RCDP est de favoriser des partenariats sur le long terme entre les villes et villages palestiniens et les collectivités locales françaises. Le RCDP essaie de promouvoir de nouveaux partenariats dans le cadre de ses missions et notamment avec les villages soutenus dans le cadre de cette initiative. Le RCDP est conscient de l'enjeu stratégique représenté par l'aide et la coopération en direction des villages palestiniens.

Les collectivités locales palestiniennes traversent une grave crise financière. La proposition de cette liste a été réfléchie afin d'assurer le maximum de transparence possible et d'équilibre et cela malgré le fait que nombre de villes et villages qui nécessitent des soutiens sont plus importants que ce que le Fonds est en mesure effectivement d'appuyer.

Le premier critère choisi est de garantir une répartition géographique en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza la plus équilibrée. L'objectif étant de couvrir l'ensemble des Territoires Palestiniens. L'ensemble des districts en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza ont également été pris en considération.

Plusieurs critères ont été retenus pour proposer les villes et villages candidates : le taux de pauvreté, la proximité des villages avec le mur et les colonies, l'insuffisance ou l'absence totale des services de proximité (eau, électricité, écoles... Voir liste crf.).

Le mécanisme que le RCDP et l'APLA proposent aux collectivités locales pour l'utilisation de l'argent a pour objectif de garantir **la transparence et une traçabilité de l'argent** selon les règles définies par le Consulat général de France. Le paiement se fera directement aux fournisseurs sur présentation de factures. **Chaque ville ou villages sélectionnés devra présenter au RCDP, trois appels d'offre afin de procéder au choix du fournisseur.**

Par ailleurs, comme convenu lors de la dernière réunion du RCDP, **la somme de 4.000 euros** (2% de la somme collectée) sera affectée à l'APLA afin qu'un chargé de projet puisse apporter un aide logistique et technique à l'antenne du RCDP à Ramallah dans le cadre des opérations liées au fonds d'urgence, **notamment celles se déroulant dans la Bande de Gaza.**

La relation entre le RCDP et l'APLA se traduit par un partenariat historique. Le RCDP et l'APLA ont convenu de renouveler ce partenariat à travers la signature d'une nouvelle convention où les objectifs des deux structures seront rappelés ainsi que les nouvelles activités à programmer.

Le plan d'actions pour l'année 2007 de l'APLA : l'APLA a engagé diverses activités et projets en coordination avec le PNUD (programme GOLD Palestine) et les gouvernements allemand et hollandais.

Cités Unies France s'engage à promouvoir l'action de l'APLA au sein de l'organisation mondiale des pouvoirs locaux (CGLU) et au sein de ses commissions géographiques et thématiques.

Cette dernière année, le Président de l'Autorité Palestinienne a saisi l'APLA à deux reprises pour effectuer le paiement des salaires des employés des municipalités. Deux

millions d'euros ont été débloqués par le Président Abbas pour soutenir les villes palestiniennes, leurs infrastructures et leurs fonctionnements.

Rencontre avec Monsieur Adly R. Yaish, maire de Naplouse

La ville de Naplouse vit un siège difficile depuis novembre 2002 et le début de l'Intifada. Les incursions israéliennes à l'intérieur de la vieille ville se poursuivent quotidiennement.

La ville de Naplouse compte plus de 188.000 habitants et 4 camps des réfugiés qui se trouvent sur son territoire.

Toutes les entrées de la ville sont fermées par des check-points. Naplouse est la seule ville palestinienne dans laquelle il est interdit d'entrer en voiture. Avant l'Intifada Naplouse était la capitale économique de la Palestine et aujourd'hui elle est la capitale de la pauvreté.

Concernant les services que la municipalité met à disposition des citoyens, l'électricité est entièrement desservie par les compagnies israéliennes. Seule l'eau est fournie à 80% par la ville.

Dans la ville de Naplouse, l'occupation et le siège israélien permanent ont engendré une vague d'immigration interne de plus en plus importante. Les impacts sociaux de cette situation sont très préoccupants : augmentation des divorces, traumatismes psychologiques, violences familiales...

La ville de Naplouse est touchée par un autre problème lié au ramassage des déchets et cela depuis que l'armée israélienne interdit aux camions poubelles de sortir de la ville pour rejoindre la déchetterie qui se trouve à quelques kilomètres en dehors de la ville. Avec l'aide que le RCDP propose dans le cadre du Fonds de solidarité la ville pourrait envisager l'achat de conteneurs de déchets.

Gouvernorat de Naplouse : adjoints de Monsieur Kamal Al Sheikh, gouverneur de Naplouse

Le gouvernorat de Naplouse dispose d'une importante base de données sur la situation des villes et villages. Cette base a été mise en place dans le cadre d'un projet financé par le PNUD.

Le gouvernorat de Naplouse compte 60 villages. Le problème de l'eau et des déchets reste le plus grave à résoudre en ce moment. **L'accumulation de déchets dans la ville pollue progressivement la terre mais aussi l'eau qui n'est plus potable.**

Le Ministère des collectivités locales a récemment créé de nouvelles structures appelées « Conseils des services communs ». Ces « conseils communs » regroupent plusieurs villages et sont présidés par un maire. L'objectif des « conseils » est de fournir à l'ensemble des villes et villages les services de base en les mettant en commun. Dans le gouvernorat de Naplouse, on décompte 8 « Conseils des services communs ».

M. Mahmoud Aljallad, maire de Toulkarem

La ville de Toulkarem, comme le reste des villes du nord est fortement touchée par les restrictions imposées par l'armée israélienne, mais les conditions les plus critiques restent

celles des villages. La ville de Toulkarem préside un « Conseil des services communs » La possibilité de favoriser ou promouvoir des partenariats avec ces Conseils est une option intéressante qui ne faut pas négliger.

La réalisation d'un projet de traitement des eaux usées demeure une priorité pour la ville. Beaucoup de villages sont exclus du réseau national de traitement des eaux. Ils sont donc obligés de remplir des réservoirs d'eaux qui sont ensuite transférés au centre de traitement situé à plusieurs kilomètres de leur village.

La ville de Toulkarem est isolée de son environnement par deux murs. D'un côté, la présence d'un mur de séparation (8 mètres de haut), et de l'autre une barrière dite « barrière d'isolement », qui constitue une extension du mur. Cette situation crée un isolement de la ville presque totale.

La ville de Toulkarem propose de flécher la somme perçue par le Conseil général de la Seine-St-Denis dans le cadre du Fonds **pour l'achat de matériels pour les handicapés** (chaises roulantes, prothèses...). En effet, la forte présence de personnes handicapées impose à la ville de réfléchir à une nouvelle politique de soutien à cette catégorie de personne. Malheureusement les moyens ne sont pas suffisants pour répondre favorablement à toutes les requêtes provenant des associations locales en charge d'un soutien à ces personnes en difficulté.

La ville de Toulkarem s'est dite intéressée par les Assises de la coopération franco-palestinienne.

M. Wajih Qawwas, maire de Qalqilya

La ville de Qalqilya est littéralement enfermée par le mur.

La présence et le soutien de la France n'a pas d'égal en Palestine.

Depuis 2000, la ville est touchée par le blocus israélien et récemment par la suspension de l'aide de la Communauté internationale. **La décision de l'Union Européenne a été ressentie par les palestiniens comme une punition, comme si le peuple palestinien n'avait pas le droit de choisir de façon démocratique ses représentants.** Cette situation a eu un effet négatif sur les services de la municipalité qui ne dispose plus de ressources suffisantes pour assurer l'ensemble des services à la population.

Autour de la ville de Qalqilya la construction du mur est aujourd'hui achevée et l'entoure presque totalement. Le tracé du mur ne suit pas la frontière de 1967, il annexe une partie du territoire palestinien, et sépare aujourd'hui le district de Qalqilya de 50.000 dunums (1 dunum = 1.000 m²) de ses terres cultivées (près de 50% du total des terres du district). La barrière pénètre notamment au niveau de Qalqilya dans les zones nord et sud, sous la forme de barbelés et de tranchées. La ville est accessible par une route à l'Est, ainsi que par un tunnel construit en septembre 2004 qui la relie au village de Habla, lui-même isolé par un autre mur.

Les conséquences du mur pour la population palestinienne sont très graves: augmentation du chômage, vague d'immigration interne, fermetures d'activités, confiscation des terres agricoles, augmentation de la densité d'habitants la ville étant dans l'impossibilité de grandir naturellement. Les problèmes auxquels la ville doit faire face aujourd'hui sont donc énormes dans les domaines de l'électricité, de l'eau, de l'instruction.

Depuis les élections du 2005 un nouveau conseil municipal est en place dans la ville. Les nouveaux élus ont décidé de reformuler la charte de la ville. La

politique de la ville est de plus en plus orientée dans la promotion de la démocratie participative (création d'un fonds pour la population, création d'un journal périodique sur les activités de la ville). **Cette démarche a été saluée par la Banque Mondiale comme un bon exemple de gestion publique.**

La ville souhaite créer un centre d'études de faisabilité des projets pour la ville (dans les domaines de l'agriculture, de l'eau, de l'électricité, de la coopération...). Ce centre sera relié au centre de recherche sur l'eau qui existe déjà à Qalqilya.

La ville travaille activement avec les associations sur son territoire et avec les villages. **L'aide technique que la ville peut fournir aux villages est très important**

Monsieur Rabih Khundaqji, gouverneur de Qalqilya

La ville de Qalqilya est une ville agricole qui a été complètement lacérée par le mur. La politique d'Israël vouée à inclure toutes les colonies du côté israélien du mur, a de fait enclavé plusieurs villages palestiniens qui se trouvent par conséquent privés de toutes les ressources indispensables pour vivre.

Les villages les plus petits que se trouvent le long du mur de séparation sont ceux qui ont le plus besoin d'aide.

Le gouverneur a recensé plusieurs cas de villages qui ne disposent pas d'infrastructures publiques (comme une école ou un hôpital). Ces villages ne sont pas considérés par l'administration israélienne comme des entités administratives palestiniennes et donc ils ne sont pas pris en considération dans le tracé du mur ou dans la construction des routes exclusives pour les colons.

Dans le gouvernorat de Qalqilya, on recense au mois 17 villages qui ne sont pas connectés au réseau national d'électricité et ces derniers utilisent donc des générateurs provisoires. Le gouverneur cherche à favoriser des projets voués à faciliter l'accès des villages à l'électricité. L'eau et le contrôle de cette ressource est une autre bataille vitale pour les Palestiniens car la stratégie israélienne tente de s'emparer de toutes les ressources à disposition au seul bénéfice des colonies et des terres israéliennes.

Les villes palestiniennes ont ressenti la position de l'Union Européenne comme une punition et ce malgré le fait que l'Union Européenne cherche à aider le peuple palestinien. Le problème le plus contraignant reste le mur qui empêche les Palestiniens de bénéficier de leurs ressources et de travailler leur terre. Soutenir et développer des projets de coopération avec les villages pourrait permettre d'aider la population de ces villages de ne pas quitter leur terre et donc de résister à l'occupation et à la colonisation.

Monsieur Abdelnabi Alnathchi, maire d'Hébron

La ville d'Hébron vit depuis 2000 une situation de plus en plus intenable. Le poids de l'occupation s'accroît dans la ville et dans l'ensemble de la Région où les villages arrivent difficilement à assurer à la population les services de base nécessaires pour leur vie quotidienne. Les deux problèmes les plus lourds à gérer pour la ville d'Hébron sont ceux de **l'eau et des ramassages des ordures.**

Mairie de Saffa

Le village de Saffa souffre extrêmement de la construction du mur. Le mur empêche l'expansion de la ville et réduit les terres cultivables.

Saffa considère comme très important les contacts avec la France car c'est l'unique façon pour la population de sortir de l'isolement permanent dans lequel elle se trouve.

Les Assises de la coopération franco-palestinienne pourraient être une occasion importante pour les habitats des petits villages de s'ouvrir un peu plus au monde. L'apprentissage de la langue française pourrait fournir aux habitants de Saffa l'occasion de s'ouvrir à la coopération.

Dans le cadre du fonds de solidarité, la ville de Saffa va bénéficier d'un soutien de 3000 euros de la part de la ville de Cergy pour l'achat de gazole pour les camions de ramassage des ordures.

Rencontre avec les services de la coopération du Consulat français à Jérusalem

Rencontre avec M. Jean-Paul GHONEIM, conseiller de Coopération et d'Action culturelle, et Mme Jacqueline COULON-LASCAUX, Attachée de Coopération sociale et humanitaire, Consulat général de France.

Lors de cette rencontre, la délégation du RCDP a pu faire un point sur l'état de la coopération franco-palestinienne et des nouveaux projets en cours.

L'un des enjeux les plus urgents en Palestine demeure celui du développement économique. L'artisanat local traverse une crise préoccupante et nécessite un nouvel élan qui pourrait venir par la modernisation des produits offerts. L'industrie palestinienne traverse une crise sans précédent et les produits palestiniens n'ont presque plus aucun marché. Cela en raison de la politique d'occupation mais aussi à cause d'un manque d'innovation et d'organisation palestinienne.

Un secteur intéressant dans lequel l'investissement des collectivités locales françaises pourrait être très bénéfique est celui de la coopération universitaire.

Cette dernière année, les activités du SCAC ont été presque entièrement consacrées à l'aide d'urgence (47 millions d'euros au total). **Le risque est de transformer la Palestine en un énorme camp de réfugiés.** L'action du fonds d'aide lancée par le RCDP et CUF bien qu'à vocation humanitaire essaie justement de sortir de ce cadre purement humanitaire. L'objectif prioritaire du RCDP reste celui de la promotion de la coopération décentralisée et la mise en place de nouveaux projets de partenariat. En outre l'action que nous avons lancée a une valeur politique très importante car elle a démontré une volonté et une lucidité politique exemplaire : la volonté de dialoguer et travailler avec l'ensemble des forces politiques en Palestine et cela malgré toutes les difficultés.

Rencontres avec l'Agence des Nations Unis pour la coordination de l'aide humanitaire (OCHA)

Les rencontres avec l'OCHA ont permis à la délégation d'acquérir des informations importantes concernant la situation des villes et villages.

Adeeb Salam, Bureau de coordination des Affaires Humanitaires de l'ONU (OCHA), Naplouse.

Le RCDP a effectué une séance de travail avec l'équipe de l'OCHA à Naplouse sur la proposition de la liste des villes et villages.

Tareq Talahma, Bureau de coordination des Affaires Humanitaires de l'ONU (OCHA), Hébron

L'ensemble des villages qui se trouvent dans la Région d'Hébron dépend totalement de l'agriculture et du travail en Israël. La construction du mur et la politique israélienne d'occupation ont privé les palestiniens de ressources.

L'exemple typique est celui du village palestinien d'Al Twanami. Ce village possède une école et un hôpital. Les enfants et les habitants des villages aux alentours se rendent quotidiennement à Twanami pour se faire soigner et pour étudier. Deux grosses colonies se trouvent au nord et au sud du village. Chaque jour les enfants des villages palestiniens doivent être escortés par l'armée israélienne car les colons jettent des pierres aux enfants qui passent le long de la colonie. **Un autre cas typique est celui de Ramadin, un village composé d'anciens réfugiés de 1948 qui se trouve le long du mur construit par Israël. Ce village dépendait totalement du travail en Israël et il risque maintenant de disparaître car il manque totalement de ressources financières.**

V/La crise humanitaire et l'enjeu politique d'un soutien aux villages palestiniens

Depuis le début de la deuxième intifada en septembre 2000, la politique de blocus des territoires palestiniens s'est fortement accentuée. En Cisjordanie, plus de 140 checkpoints isolent les villes les unes des autres ; ainsi que les villages des villes et pour la première fois aussi les villages entre eux. Il existe des postes-frontière fixes, mais aussi d'autres "volants" qui sont mis en place rapidement et sans prévenir. Les militaires bloquent les routes avec des monticules de terre, des rochers et des blocs de bétons. A cela s'ajoute l'instauration régulière d'un couvre-feu.

La construction du mur se poursuit et, combinée avec une restriction de la liberté de mouvement au sein des territoires palestiniens, ce mur divise de manière permanente la Cisjordanie en cantons séparés. Cette politique de blocus touche chaque Palestinien et a une importante influence sur tous les aspects de la vie de tous les jours.

Les villages sont fort touchés par ces sanctions collectives du gouvernement israélien. **60% de la population de Cisjordanie vit dans des villages ou de petites villes : 945.000 habitants répartis sur 600 localités.** Les villages sont fortement dépendants pour leur économie de leurs liens avec les villes de Cisjordanie et d'Israël. Cela compte en particulier pour l'emploi, l'accès aux marchés locaux, l'achat de moyens de production et de services. Leur bien être et leurs conditions de vie sont menacés. Dans les villages de Cisjordanie surtout, un nombre considérable de nouveaux pauvres est apparu : des familles qui disposaient d'un revenu avant le blocus du territoire se retrouvent à présent sans ressources.

Les villageois avaient déjà utilisé leurs économies pour survivre et commencent maintenant à vendre massivement leurs possessions (troupeaux, bijoux et même terres) pour pouvoir payer la nourriture et l'eau potable. La population villageoise vit de plus en plus d'emprunts ou de dons de membres de la famille, d'amis, de voisins. **6**Un grand nombre des familles des campagnes doivent épargner sur la nourriture et cela

mène à une augmentation dramatique de sous-alimentation, dont les enfants, les nourrissons, les femmes enceintes et les mères qui allaitent sont les premières victimes.

Le blocus des territoires palestiniens a de sérieuses répercussions sur la santé publique dans les villages et les villes. Les cliniques des villages parviennent à peine à répondre aux soins de santé élémentaires, mais les patients souffrant de maladies chroniques n'ont plus d'endroit où aller pour recevoir un traitement spécialisé. En effet la fermeture des territoires palestiniens rend les soins hospitaliers quasi impossibles pour les habitants.

L'eau est depuis longtemps un problème important pour la population locale. Selon les chiffres de l'Autorité palestinienne, 281 villages (sur 600) ne sont pas reliés au système de distribution d'eau et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) évalue à 63% les familles des campagnes n'ayant pas accès aux robinets d'eau. Les familles non reliées au système de distribution doivent utiliser l'eau de pluie et de source, stockée l'hiver dans des réservoirs. En été, quand les collecteurs sont vides, ils achètent l'eau livrée par camions-citernes. La fermeture systématique de leurs territoires provoque une pénurie d'eau pour les villageois. La compagnie d'eau israélienne Mekorot peut fermer arbitrairement les robinets pour certains villages.

Avant la deuxième Intifada et la construction du mur de séparation, beaucoup de villages étaient dépendants de l'emploi en Israël. Aujourd'hui, 70 à 90% des villageois qui travaillaient en Israël ont perdu leur emploi. Le budget familial a par conséquent fortement diminué, alors que les familles doivent dépenser plus pour l'eau suite à la pénurie².

L'action des collectivités locales françaises en direction des villages ou des communautés de villages palestiniens permettrait de poursuivre des objectifs à la fois politiques, humanitaires, de développement et de soutien à la population palestinienne. **L'enjeu stratégique dans le développement des relations entre villes françaises et villages palestiniens est aujourd'hui majeur car il représente une réponse politique et de développement à une situation de plus en plus intenable.**

² Voir Rapport de Oxfam International : « Forgotten villages », <http://www.oxfam.org/fr>

ANNEXE I : Le mur en Palestine (note générale)

La barrière de séparation israélienne est une barrière construite par Israël en Cisjordanie sous le nom de "clôture de sécurité" (security fence), dans le but officiel d'empêcher physiquement toute intrusion d'activistes palestiniens en Israël. Cette barrière, dont le tracé de près de 700 km est controversé et a été redessiné à plusieurs reprises notamment sous les pressions internationales, consiste dans sa longueur en une succession de murs, de tranchées et de portiques électroniques.

Le projet a suscité une grande controverse entre une majorité des civils israéliens qui y voient une protection supplémentaire apportée par cette barrière depuis le déclenchement de la Seconde Intifada et les détracteurs de la barrière, dite "mur de la honte ou de l'Apartheid", qui dénoncent l'atteinte aux droits de l'homme et voient le mur de séparation comme une tentative d'annexion de territoires car son tracé qui place de fait une partie des territoires palestiniens occupés de Cisjordanie du côté israélien.

Au long de 730 km, la barrière englobe la majeure partie des colonies israéliennes et la quasi-totalité des puits. Elle s'écarte à certains endroits de plus de 23 kilomètres de la ligne verte. Son tracé fut modifié des dizaines de fois en 2004 et 2005, à la demande des Palestiniens, des Israéliens, des Européens, et de la haute cour de justice israélienne.

Le mur de séparation est équipé sur sa plus grande longueur de barrières électroniques, comme la barrière séparant le Mexique des États-Unis d'Amérique. Le mur implique une forte réduction de liberté de déplacement, la perte d'accès aux terres cultivées pour les paysans, le cloisonnement de certains villages, le sentiment d'être enfermés, et la peur de voir représenter de fait une future frontière dont les Palestiniens refusent le tracé.

L'impact humanitaire du mur

De nombreuses ONG palestiniennes et internationales ont décrit l'impact humanitaire de la barrière sur la vie des Palestiniens comme catastrophique.

L'ONU indique dans un rapport :

...it is difficult to overstate the humanitarian impact of the Barrier. The route inside the West Bank severs communities, people's access to services, livelihoods and religious and cultural amenities. In addition, plans for the Barrier's exact route and crossing points through it are often not fully revealed until days before construction commences. This has led to considerable anxiety amongst Palestinians about how their future lives will be impacted...The land between the Barrier and the Green Line constitutes some of the most fertile in the West Bank. It is currently the home for 49,400 West Bank Palestinians living in 38 villages and towns »³.

La barrière suit la ligne verte, mais pénètre profondément à l'intérieur de la Cisjordanie pour intégrer des colonies israéliennes. En raison du chemin complexe suivi, la plus grande partie de la barrière est située dans la Cisjordanie, tandis que 20 % de celle-ci est

³ The Humanitarian Impact of the West Bank Barrier on Palestinian Communities, OCHA, mars 2005.

précisément sur la ligne verte. Des sections de la barrière sont construites sur des terres confisquées aux Palestiniens.

Selon le Palestinian Negotiations Affairs Department (NAD) et d'autres sources, 45 % des terres cultivées palestiniennes (comprenant une partie des plus fertiles), et un tiers des puits d'eau, se retrouvent désormais à l'extérieur de la barrière, et les fermiers doivent désormais demander des permis aux autorités israéliennes pour accéder à leurs terres situées de l'autre côté du mur.

En mai 2004, la construction des murs et barbelés de la barrière avait déjà amené le déracinement de 102 320 oliviers et agrumiers, démoli 75 acres de serres et 37 km de conduits d'irrigation.

Les Nations Unis et le mur

En octobre 2003, des pays arabes ont décidé de soumettre le sujet de la barrière de séparation à l'Assemblée générale des Nations unies. Cette assemblée a adopté le 21 octobre 2003, la résolution ES-10/13 condamnant la construction d'un "mur" empiétant sur le « territoire palestinien occupé ». Cette décision n'est pas contraignante et a été rejetée par l'État d'Israël.

Le 8 décembre 2003, l'Assemblée Générale des Nations unies a adopté la résolution ES-10/14 demandant à la Cour Internationale de Justice de rendre un avis consultatif sur la question suivante : « Quelles sont en droit les conséquences de l'édification du mur qu'Israël, puissance occupante, est en train de construire dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est, selon ce qui est exposé dans le rapport du Secrétaire général, compte tenu des règles et des principes du droit international, notamment la quatrième Convention de Genève de 1949 et les résolutions consacrées à la question par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ? »

Le 9 juillet 2004, la Cour internationale de justice a rendu son avis sur la question que lui posait l'Assemblée générale des Nations unies. Elle a affirmé dans sa réponse que : « L'édification du mur qu'Israël, puissance occupante, est en train de construire dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est, et le régime qui lui est associé, **sont contraires au droit international** ».

Le 20 juillet 2004, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la résolution ES-10/15, après avoir pris acte de l'avis consultatif de la Cour internationale de justice. La résolution « exige qu'Israël, puissance occupante, s'acquitte de ses obligations juridiques telles qu'elles sont énoncées dans l'avis consultatif ».

L'assemblée générale des Nations unies a voté le vendredi 15 décembre 2006 par 162 voix contre sept et sept abstentions la création d'un office chargé de recueillir les plaintes des Palestiniens émanant de la construction par Israël de la barrière de séparation en Cisjordanie. L'office est installé à Vienne et comprendra un conseil de trois membres, un directeur exécutif et un personnel réduit. La résolution de l'Assemblée générale explique que ce nouvel office a été créé pour se conformer à un avis émis en 2004 par la Cour internationale de justice (CIJ) déclarant la barrière de séparation illégale.

Rapport du département des statistiques palestinien

Le département des statistiques palestinien travaillant en coordination avec des Agences des Nations Unies chargées de superviser les conséquences économiques de la présence du mur de séparation a attesté que le **nombre d'agglomérations par lesquelles le mur passe est de plus de 149 (en 2006)**⁴. Le rapport, qui porte sur les conséquences

⁴ Cette étude a été menée dans le cadre des actions et études statistiques du département de la surveillance des conditions sociales et économiques résultant du mur, en particulier, et des

socio-économique des agglomérations par lesquelles le mur de séparation passe a dévoilé qu'au mois de juin 2005 ces agglomérations étaient réparties, selon les provinces, **en 28 agglomérations dans la province de Jénine, 27 dans la province d'al-Quds, 21 dans la province d'al-Khalil, 20 dans la province de Qalqyia, 19 dans la province de Ramallah-Bireh, 17 dans la province de Tulkarm, 9 dans la province de Silfit et 8 dans la province de Bethlehem. 8 provinces donc ont subi des conséquences directes par la construction du mur.**

Concernant les terres confisquées et isolées, la superficie des terres confisquées depuis la construction du mur jusqu'au mois de mai 2005 est de 47.921 dunums. La superficie de terres confisquées au nord de la Cisjordanie s'élève à 22.530 dunums, dans la région centrale de 19.107 dunums et de 6.284 dunums dans le sud de la Cisjordanie. Concernant les terres isolées de l'autre côté du mur, leur superficie s'élève à 301.122 dunums.

Le rapport fait remarquer que la plupart des terres isolées et annexées étaient utilisées dans la production agricole. 129 agglomérations sur les 149 voient le mur passer à l'intérieur de leurs terres. Concernant le déplacement forcé des populations, les résultats de l'enquête font état que **l'ensemble des familles déplacées des agglomérations par lesquelles passe le mur, dès le début de sa construction jusqu'au mois de mai 2005, est de 2448 familles (14.364 personnes).**

Le rapport indique que l'ensemble des structures économiques ayant fermé dès le début de la construction du mur jusqu'au mois de mai 2005 est de **1702 structures, dont 1330 au nord de la Cisjordanie, 245 au centre et 127 au sud de la Cisjordanie.**

Le rapport a également indiqué que 61 agglomérations de l'ensemble de celles par lesquelles passe le mur ont été occupées par des colonies, dont 8 annexées par le mur, 53 se situant hors du mur.

Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine
Cités-Unies France

DOCUMENT DE TRAVAIL

Proposition de répartition financière du Fonds de solidarité et d'aide humanitaire d'urgence pour les collectivités palestiniennes

Ce document a été préparé conjointement par le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine et l'Association des Pouvoirs Locaux Palestiniens, suite au déplacement en Palestine d'une mission technique du 14 au 20 janvier 2007. Le Ministère du Gouvernement Local, le Conseil des Services Communs, certains gouverneurs et responsables locaux ainsi que l'Office de Coordination des Affaires Humanitaires de l'ONU (OCHA) ont également apporté leur concours à l'élaboration de cette liste.

L'ensemble de ces intervenants a souligné l'importance d'accorder **une attention particulière aux villages** et de privilégier un soutien financier à ces derniers. En effet, dans une situation politique et humanitaire qui affecte l'ensemble des populations palestiniennes, les villes restent « privilégiées » car elles disposent de ressources financières plus importantes que les villages.

Pour certains, voire la totalité, une somme même modeste peut avoir un impact très important sur l'amélioration des conditions de vie des populations, ceci pour différentes raisons :

- La proximité du mur empêche leur fonctionnement et leur développement (plus de possibilité de travailler en Israël, séparation des populations de leurs terres agricoles, isolement des villages par rapport à leur environnement,...) ;
- la proximité des colonies, des routes réservées exclusivement aux colons (par exemple, le village de Safaa était situé à l'origine à moins d'un quart d'heure de Ramallah ; il faut aujourd'hui le double du temps pour s'y rendre), des checks points, des camps militaires dont l'activité entraîne parfois la fermeture de toute les voies d'accès entrave encore plus la circulation des biens et des personnes ;
- les villages sont parfois déjà naturellement isolés ;
- l'accès aux services est difficile voire inexistant (certains villages ne sont plus connectés au réseau national d'électricité et ont recours à des générateurs qui fonctionnent au gasoil) ;
- Le taux de chômage et de pauvreté est en constante augmentation.

Sans soutien financier pour assurer leur survie, la tendance actuelle **d'une immigration interne** des villages encerclés ou à proximité du Mur de séparation vers les grandes villes risque de s'amplifier confirmant ainsi le succès **d'une stratégie de pressions économiques et psychologiques** qui, d'un côté, **garantit la possibilité d'extension des colonies** et empêche, de l'autre, le développement et la survie des villages et des villes dans les territoires palestiniens.

Pour ces différentes raisons et afin de répondre au mieux à ce défi humanitaire et politique, une action des collectivités locales françaises envers les villages doit être privilégiée. **La volonté de couvrir l'ensemble des territoires, va réduire, il est vrai le montant des subventions mais devrait permettre de toucher une population large en apportant un soutien psychologique et humanitaire concret et efficace au bénéfice du plus grand nombre.**

Par ailleurs, ce soutien financier vers ces villages qui ne sont pas engagés dans des coopérations décentralisées avec des villes françaises sera un signe fort de solidarité qui montrera aux populations locales qu'elles ne sont pas oubliées.

APLA : un montant de 4.000 euros sera versé à l'APLA dans le cadre du projet afin de qu'elle apporte son appui au RCDP et notamment dans les activités envisagées dans la Bande de Gaza et qu'elle puisse faire face aux frais que cela représente.

Tulkarm Governorate / District de Tulkare Total : 15 000 euros

Cf. carte pour localisation des villages

Situation/ Caracteristiques Needs / Besoins	Proposed amount / Montant proposé (euros)	Local Authority / Autorité locale
Le maire de Tulkarem a proposé qu'une partie de la subvention de la ville soit utilisée pour les villages. Pour la ville, l'achat de fauteuils roulants pour handicapés ainsi que des prothèses est une priorité.	3 000	Tulkarem
Taux de chômage particulièrement élevé dans ce village situé à l'ouest du District de Tulkarem et déjà isolé naturellement.	2 000	Bal'a
Situés de part et d'autre de la colonie de Avne Hefez ces villages sont isolés, privés de voies de circulation rapide car l'accès aux routes réservées aux colons leur est interdit, Entourés par deux checks points, le taux de chômage est élevé et la population ne cesse de s'appauvrir.	2 000	Shufa
	2 000	Al Haffasi
Isolé au nord du district, en bordure du mur qui a séparé le village des terres agricoles.	2 000	Nazlat Isa
A proximité du mur, ce village est enclavé.	2 000	Far'un
Situé près du mur mais du côté des terres réquisitionnées par Israël, ce village est isolé du reste des territoires palestiniens.	2 000	Khirbet Jbarah

La population est dans une situation économique précaire. Les terres des agriculteurs sont situées de l'autre cote du mur. Les services de base comme l'électricité ne peuvent plus être fournis.		
---	--	--

Qalqilia Governorate / District de Qalqilya Total : 15 000 euros

Cf. carte pour localisation des villages

Situation/ Caracteristiques Needs / Besoins	Proposed amount / Montant propose (euros)	Local Authority / Autorité locale
• Gasoil pour les camions de ramassage des ordures ménagères • Achat de conteneurs pour les déchets ménagers • Maintenance des transformateurs électriques	3 000	Qalqilya
Le mur se construit à proximité, cela aura pour conséquence de couper le village du District de Qalqilya (dont il n'aura plus accès que par le nord) et de ses terres agricoles.	2 000	Immatin
Village complètement encerclé par le mur, une porte donne accès à l'est aux terres, son ouverture est contrôlée par l'armée israélienne. Le village ne possède plus qu'une voie d'entrée. Il est complètement coupé de la ville de Qalqilya .	2 000	Habla
Ce village n'est pas reconnu comme ue entité administrative par Israël (car il n'y a pas de bâtiments publics). Israel menace donc de le détruire.	2 000	Izbat at Tabib
Ce village se trouve près d'importantes colonies (Ma'ale Shomeron et Qarne Shomron) et à côté du mur.	2 000	Kafr Laqif
Le village est circonscrit à l'ouest par le mur de séparation qui est en fin de construction. Le mur va empêcher le développement naturel du village.	2 000	Kafr Qaddum
Au pied du mur, un check-point sur la route entrave l'accès à Qalqilya. Une porte autorise ou non l'accès aux terres situées de l'autre côté du mur.	2 000	An Nabi Elyas

Jenin Governorate / District de Jenine Total : 25 000 euros

Cf. carte pour localisation des villages

Situation/ Caracteristiques Needs / Besoins	Proposed amount / Montant propose (euros)	Local Authority / Autorité locale
Subvention de la ville de La Roche-sur-Yon.	10.000	El Yamoon
La ville n'a pas encore communiqué ses besoins	3 000	Jenine
Pour ces cinq villages, pas de connexion au Réseau national d'électricité. Il y a un besoin de gasoil pour faire fonctionner les générateurs	2 000	Mirka
	2 000	Arrana
	2 000	Kafr Qud
	2 000	Zububa
	2 000	Arrabuna
Ce village est situé près du mur. Il n'y a pas de connexion au réseau national d'électricité (pas d'électricité depuis 3 mois). Il y a besoin de gasoil pour faire fonctionner les générateurs.	2 000	Rummana

Nablus Governorate / District de Naplouse Total : 16 000,00 Euros

Cf. carte pour localisation des villages

Situation/ Caractéristiques Needs / Besoins	Proposed amount / Montant propose (euros)	Local Authority / Autorité locale
Demandes : - Diesel pour les véhicules de ramassage des ordures ménagères, - Conteneurs pour les déchets, - Maintenance du réseau électrique, - Maintenance du réseau d'eau, - ...	10.000	Nablus
Ce village est coupé par une route réservée aux colons. Il se trouve en proximité d'un check point ouvert un jour sur deux	2 000	Zawata
Ce village est entouré de plusieurs check points, il se trouve à côté de la colonie d'Ariel (une des plus grosse de la Cisjordanie)	2 000	Jamaïen
Le village se trouve entre deux colonies et de camps militaires israéliens.	2 000	Borien

Salfeet Governorate / District de salfit**Total : 4 000,00 Euros**

Cf. carte pour localisation des villages

Situation/ Caracteristiques Needs / Besoins	Proposed amount / Montant propose (euros)	Local Authority / Autorité locale
Ce village est entouré de plusieurs check points, il se trouve à côté de la colonie d'Ariel (une des plus grosse de la Cisjordanie). Situation identique à Jamaïen.	2 000	Skaka
Le village est enclavé par le mur d'un côté et d'une route en construction de l'autre.	2 000	Rafat

Tubas Governorate / District de Tubas**Total : 4 000,00 Euros**

Cf. carte pour localisation des villages

Situation/ Caracteristiques Needs / Besoins	Proposed amount / Montant propose (euros)	Local Authority / Autorite locale
Ce petit village est très isolé, il est situé dans une zone militaire occupée par Israël qui entraîne régulièrement la fermeture des voies d'accès.	2 000	Al aqaba
Difficultés pour faire fonctionner les générateurs d'électricité.	2 000	Atouf

Ramallah - Al-Bireh Governorate**District de Ramallah – El-Bireh****Total : 21 000,00 Euros**

Cf. carte pour localisation des villages

Situation/ Caracteristiques Needs / Besoins	Proposed amount / Montant propose (euros)	Local Authority / Autorite locale
Subvention de la ville de Bordeaux	10 000	Ramallah
Subvention de Cergy pour ce village avec lequel il vient de signer un accord de coopération.	3 000	Saffa
Ce village se trouve en proximité du mur, la majorité des terres ont été confisquées par l'armée israélienne. Il est classé par les Nations-Unies comme un des villages le plus affecté par le mur.	2 000	Bet siera

Ce village se trouve en proximité du mur de séparation.	2 000	Budrus
Les nombreuses confiscations des terres dues à la construction du mur de séparation arrêtent le développement et le fonctionnement de ce village.	2 000	Balien
Ce village est presque totalement coupé des autres villages à cause du mur qui se trouve au nord et une colonie en expansion au sud.	2 000	Rantis

Jericho Governorate / District de Jericho Total : 4 000,00 Euros

Cf. carte pour localisation des villages

Situation/ Caracteristiques Needs / Besoins	Proposed amount / Montant propose (euros)	Local Authority / Autorité locale
Ce village est situé dans une zone militaire qui l'encercle et il se trouve en proximité d'une route réservée aux colons.	2 000	Jefflek
Ce village vit une situation quasi insulaire. Il est encerclé au nord et au sud par des colonies. Il se trouve au milieu des terres cultivées par les colons et il est complètement isolé du reste du territoire.	2 000	Fasayel

Al-Quds Governorate / District de Jerusalem Total : 10 000,00 Euros

Cf. carte pour localisation des villages

Situation/ Caracteristiques Needs / Besoins	Proposed amount / Montant propose (euros)	Local Authority / Autorité locale
La colonie de Ramot au nord est en plein expansion, pour la desservir le gouvernement israélien construit une route qui sera réservée aux colons et constituera une seconde barrière de séparation pour ce village.	2 000	Bet Eksa
L'ensemble de ces villages étaient des quartiers de Jérusalem dont ils sont désormais coupés par le mur. Ils n'ont	2 000	Anata

donc plus aucun lien avec la ville dont ils ne peuvent plus recevoir les services municipaux de base.		
	2 000	Hezma
	2 000	Abu Deese
Ce village est coupé de Jérusalem et de Ramallah par le mur de séparation.	2 000	Al Ram

Bethlehem Governorate / District de Bethleem Total : 11 000,00 Euros

Situation/ Caracteristiques Needs / Besoins	Proposed amount / Montant propose (euros)	Local Authority / Autorité locale
La ville est complètement encerclée par le mur, elle est actuellement exsangue. L'activité touristique est pratiquement réduite à néant et la municipalité pourrait fermer car elle manque des ressources nécessaires au fonctionnement des services de base.	3 500	Betlehem
Subvention de la ville de Gieres	3 500	Beit Sahour
Ce village est complètement encerclé par le mur dans le Gouvernorat de Jérusalem alors qu'il était initialement situé dans le gouvernorat de Bethléem, dont il dépend toujours. Il ne peut plus bénéficier, de ce fait, d'aucun service public, les liens sont rompus avec les autres villages palestiniens.	2 000	An Nu'man
À la frontière avec Israël ce village va être encerclé par la construction d'une route, du mur et par le développement de deux colonies. Il y a un projet de tunnel pour connecter le village avec la ville de Bethléem.	2 000	Battier

Hebron Governorate / District d'Hebron Total : 28 000,00 Euros

Cf. carte pour localisation des villages

Situation/ caractéristiques Needs / Besoins	Proposed amount / Montant propose (euros)	Local Authority / Autorité locale
Subvention de la ville de Belfort pour l'achat de gasoil et de la ville de Saint-	20 000	Hébron

Pierre des Corps pour l'accès a l'eau potable.		
Village d'anciens réfugiés de 1948 qui ont acheté la terre sur laquelle ils ont bâti leur communauté. Ce village était totalement dépendant du travail en Israël auquel les habitants n'ont plus accès depuis la construction du mur de séparation. Il est par ailleurs entouré de deux grosses colonies. L'accès à l'électricité demeure son besoin le plus urgent.	2 000	Ar Ramadin
Ce village est totalement isolé et il n'est pas connecté au réseau national. Le montant de l'aide leur permettrait d'acheter un générateur et améliorerait considérablement les conditions de vie des habitants. (il se trouve au sud du village Ar Ramadin et proche de la colonie Sansana).	2 000	Um Sidreh
Ce village est encerclé par trois check points et au nord par la colonie (Gush Etzion)	2 000	Bet Ummar
L'OCHA (L'agence des Nations Unis pour la coordination des Affaires Humanitaires) a attiré notre attention sur ce village qui possède une école fréquentée par de nombreux villages alentours. Les enfants s'y rendent à pied. Les colons des deux colonies qui se trouvent en proximité jettent des pierres et frappent les enfants qui se rendent à l'école. La situation est tellement dangereuse que l'armée israélienne est obligée de les escorter. Le besoin urgent est un minibus scolaire pour assurer leur transport et leur sécurité.	2 000	Altwani

Gaza Governorate / District de Gaza

Total : 25 000,00 Euros

Cf. carte pour localisation des villages

À Gaza, depuis la capture du Caporal Gilad Shalit le 25 juin, la population a été sujette à des bombardements continus et à d'invasions militaires au cours desquelles plus de 100 civils ont été tués. Ce qu'Israël choisit de décrire comme des "dégâts collatéraux" pour la population civile est en fait un massacre aveugle interdit par le droit international.

En juin, Israël a bombardé et a détruit la seule centrale électrique de Gaza. En conséquence, plus de la moitié de l'approvisionnement en électricité a été coupée et les

Gazaouis resteront sans énergie pendant au moins un an. Cela a un impact non seulement sur le chauffage et la cuisine dans la maison mais également sur l'approvisionnement en eau puisque les pompes à eau n'ont pas d'électricité.

Les hôpitaux sont forcés d'utiliser des générateurs pour faire fonctionner les équipements de secours en raison des coupures d'électricité.

Beaucoup de médicaments de base sont indisponibles.

Le personnel de l'hôpital ne peut pas venir travailler alors que leurs salaires ne sont pas rémunérés et parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer le transport pour venir jusqu'à leur lieu de travail.

Les patients ne peuvent pas voyager à l'étranger pour un meilleur traitement en raison de la fermeture du passage de Rafah.

Des maisons ont été détruites par des chars et des bulldozers. Des écoles ont également été endommagées. Des citronniers et des oliviers ont été déracinés ; des terres agricoles ont été rasées. Les trois quarts de la population ne peuvent pas s'alimenter et dépendent de l'aide alimentaire internationale.

Les prix des denrées alimentaires ont augmenté ; le poisson n'est plus disponible en raison du blocus naval d'Israël qui interdit la pêche ; les produits périssables sont perdus en raison du manque d'électricité.

Le passage de Rafah pour les personnes et le passage de Karni pour les marchandises sont fermés en permanence.

L'ensemble de la bande de Gaza a été touché par une forte crise humanitaire qui touche les services de base de la gestion municipales (santé, instruction, accès aux soins et a la nourriture, sécurité, accès à l'eau potable, à l'électricité....)

Situation/ Caracteristiques Needs / Besoins	Proposed amount / Montant propose (euros)	Local Authority / Autorité locale
Donation effectuée par la CU de Dunkerque	25 000	Gaza

North Gaza Governorate

Total: 5,000.00 Euros

Cf. carte pour localisation des villages

Situation/ Caractéristiques Needs / Besoins	Proposed amount / Montant propose (euros)	Local Authority / Autorité locale
Ce village du nord de la Bande de Gaza a été gravement touché par les récentes incursions militaires israéliennes. Les destructions des maisons, des routes et de l'ensemble des infrastructures rendent	2 500	Beit Hanoon

l'exercice de la municipalité extrêmement difficile, voire impossible. Ce village comme l'ensemble de la Bande de Gaza est caractérisé par une très forte densité de population. Les services de base liées à l'accès à l'électricité, à l'eau, ainsi qu'au ramassage des déchets ne peuvent pas être assurés. De plus ce village est caractérisé par un très fort taux de chômage.		
	2 500	Jabaliya

Rafah Governorate

Total: 5,000.00 Euros

Situation/ Caracteristiques Needs / Besoins	Proposed amount / Montant propose (euros)	Local Authority / Autorite locale
	2 500,00	Rafah
	2 500,00	Al Shoka

Khan Younis Governorate

Total: 5,000.00 Euros

Situation/ Caracteristiques Needs / Besoins	Proposed amount / Montant propose (euros)	Local Authority / Autorite locale
	2 500,00	Khan Younis
	2 500,00	Kheza'a

Der Al Balah Governorate

Total: 5,000.00 Euros

Situation/ Caracteristiques Needs / Besoins	Proposed amount / Montant propose (euros)	Local Authority / Autorite locale
	2 500,00	Al Nusseirat
	2 500,00	Al Maghazi

Le fonds reste ouvert pour d'éventuels versements nouveaux de collectivités locales. Cela permettrait un élargissement de notre action.